

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

**N°18**

<b>OBJET : AVENANTS DE TRANSFERT AUX MARCHES N°18126003 ET N°18127003 CONCLUS AVEC LA SOCIETE LIMONGI MOTOCULTURE</b>			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 35	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 9 Décembre 2021

L'an Deux Mille Vingt et un, le seize décembre à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre de Congrès, sous la Présidence de **M. Gérard LARRAT, Maire.**

Mme CHESA, M BLASQUEZ, Mme DENUX, M LAREDJ, Mme BARDOU, M ARIAS, Mme DOUTRES, M BÈS, Mme GODEFROY, M ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M FLAMANT, Adjoint.

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme PICHARD, Mme BERNARD, M AUDIER, M ZORZETTO, M CAMBON, M LEUBA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M MARTY, Mme BLANC, Mme TRIAY, M ICHE, M BELMAS, Mme RIVEL, M MOLHERAT, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M BIGOT, Mme LARROUX, M. DUTHU, M MONTAGNÉ

EXCUSES : M LECINA, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, M OUDDANE, M BUSTOS, Mme LETAO, M JORDAN, Mme KERRINCKX qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LAREDJ, Mme CHESA, Mme GODEFROY, M. CAMBON, M. AUDIER, Mme MONTUSSAC, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. MONTAGNE conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales. **M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance**

Monsieur Le Président expose :

La Ville a été informé par courriel, en date du 18 novembre 2021, de la cession de la société LIMONGI MOTOCULTURE au profit de la SAS GROUPE ROUQUETTE, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Compte tenu de ce changement, il a été sollicité le transfert des marchés conclus entre la société LIMONGI MOTOCULTURE et la Ville en faveur de la SAS GROUPE ROUQUETTE, soit :

- Marché n° 18126003 « Réparation des véhicules - Lot n° 3 Réparations de matériels agricoles »,
- Marché n° 18127003 « Fourniture de pièces détachées pour l'entretien du parc de véhicules municipaux - Lot n°3 Pièces matériels agricoles et manuscopic ».

L'ensemble des droits et obligations de la société résultant des marchés conclus sont repris dans son intégralité par la SAS GROUPE ROUQUETTE, qui après vérification des documents produits, dispose des garanties professionnelles et financières pour assurer la bonne continuité des prestations.

Compte tenu de ce qui précède, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la conclusion des avenants de transfert, actant la substitution de la SAS GROUPE ROUQUETTE (SIRET n° 902 257 674 00017) à la société LIMONGI MOTOCULTURE (SIRET n° 339 649 691 00021) dans ses droits et obligations,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ces derniers ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE à L'UNANIMITE** les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20211216-delib16122118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2021

Affichage : 24/12/2021

Le Maire  
Gérard LARRAT

Le Maire  
Gérard LARRAT

